

N’ OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOTRE BAC LA VEILLE



Pas de collecte les : 1<sup>er</sup> Janvier, 1<sup>er</sup> Mai et 25 Décembre

Horaires d’ouverture du siège : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00  
Samedi de 9h00 - 12h00.

**ATTENTION** : Le siège sera fermé tous les samedis de JUILLET et AOÛT et les samedis du week-end de Pâques et de Pentecôte.

# ORDURES MÉNAGÈRES TOUS LES MARDIS

| Date de collecte |       |    |       |    |
|------------------|-------|----|-------|----|
| Janvier          | Jeudi | 5  | Jeudi | 19 |
| Février          | Jeudi | 2  | Jeudi | 16 |
| Mars             | Jeudi | 2  | Jeudi | 16 |
| Avril            | Jeudi | 13 | Jeudi | 27 |
| Mai              | Jeudi | 11 | Jeudi | 25 |
| Juin             | Jeudi | 8  | Jeudi | 22 |
| Juillet          | Jeudi | 6  | Jeudi | 20 |
| Août             | Jeudi | 3  | Jeudi | 17 |
| Septembre        | Jeudi | 14 | Jeudi | 28 |
| Octobre          | Jeudi | 12 | Jeudi | 26 |
| Novembre         | Jeudi | 9  | Jeudi | 23 |
| Décembre         | Jeudi | 7  | Jeudi | 21 |

30

31

contact@smetom-geeode.fr  
01 64 00 26 45

Z.I. R.D. 619  
77370 NANGIS



## TRIONS TOUS LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Vous pouvez déposer tous vos emballages et papiers sans exception dans les bacs de tri.

- 1
**C’EST UN EMBALLAGE OU UN PAPIER ?**  
DANS LE BAC DE TRI
- 2
**INUTILE DE LAVER L’EMBALLAGE**  
IL SUFFIT DE BIEN LE VIDER
- 3
**DÉPOSEZ VOS EMBALLAGES**  
**SÉPARÉS LES UNS DES AUTRES DANS LE BAC ET SANS SAC**

### À TRIER

Journaux et magazines

Prospectus et catalogues

Courriers, enveloppes et autres papiers

**TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LE PAPIER**

Emballages en plastique

Emballages en papier et carton

Emballages en métal



### À TRIER

**TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE**

Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre



### À JETER

Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée

Tissus sanitaires



AUTRES DÉCHETS À RAPPORTER DANS UN POINT DE COLLECTE ADAPTÉ

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Contacts : [www.smetom-geeode.fr](http://www.smetom-geeode.fr)  
01 64 00 26 45



## DÉCHETTERIES - RESSOURCERIES - PLATE-FORME

|          |                  |                   |
|----------|------------------|-------------------|
| LUNDI    | <b>FERMÉ</b>     | 14 H 00 - 17 H 00 |
| MARDI    | 9 H 00 - 12 H 30 | 14 H 00 - 17 H 00 |
| MERCREDI | 9 H 00 - 12 H 30 | 14 H 00 - 17 H 00 |
| JEUDI    | <b>FERMÉ</b>     |                   |
| VENDREDI | 9 H 00 - 12 H 30 | 14 H 00 - 17 H 00 |
| SAMEDI   | 8 H 30 - 17 H 20 |                   |
| DIMANCHE | <b>FERMÉ</b>     |                   |

### Sur présentation de la carte d'accès.

Toutes les sites sont fermées les jours fériés. Les dimanches, les lundis de Pâques et de Pentecôte compris.

Les jours de fermeture exceptionnels seront communiqués ultérieurement sur les supports du SMETOM-GEEODE.

### LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

**Seuls les résidus de tontes, feuilles ... sont admis sur les déchetteries suivantes:**

**BETON - BAZOCHES, BRAY SUR SEINE, DONNEMARIE - DONTILLY, GOUAIX, JOUY LE CHÂTEL, MORMANT, VERNEUIL L'ÉTANG et VILLIERS SAINT GEORGES.**

**Les sites acceptant tous les dépôts de déchets végétaux (branchages, résidus de tonte, feuilles ...) sont:**

**NANGIS, PROVINS et LA PLATE-FORME DE VULAINES LES PROVINS.**

### NOUVEAU !

Le SMETOM-GEEODE a ouvert sa ressourcerie.

**DONNEZ / ACHETEZ / REUTILISEZ**

### NOS SERVICES PROPOSÉS SOUS CONDITIONS :

- Broyage des végétaux,
- Broyage du papier,
- Composteur,
- Animation
- Dépôt sauvage,
- Enlèvement à la demande,
- Amiante,
- Moins de déchets pour des oeufs frais

## LETTRE DE LANCEMENT CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES CONSIGNES DE TRI



Nangis, le 2 janvier 2023

Madame, Monsieur,

A l'attention des habitants du territoire,

**Recycler vos emballages devient plus simple ! A compter du 2 janvier 2023 dans votre commune, vous trouverez en pièce jointe le mémo tri.**

Madame, Monsieur,

Nous vous l'annonçons en fin d'année 2022, c'est désormais chose faite. **Depuis le 2 janvier 2023**, vous pouvez déposer dans le bac au couvercle jaune tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en petit carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique et le papier se trient**. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée et bien sur toutes les revues, magazines, journaux et papiers...

Tous les emballages en verre, sont à déposer dans les conteneurs installés sur le territoire.

**Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.**

Pour éviter les doutes, un mémo tri, précédemment distribués, vous précise les nouvelles consignes en usage sur le territoire. **Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).**

Si vous avez une question, vous pouvez contacter nos équipes par téléphone au 01.64.00.26.45, ou consulter le site [www.smetom-geeode.fr](http://www.smetom-geeode.fr) ou [www.consignesdetri.fr](http://www.consignesdetri.fr). Nous vous tiendrons également informés régulièrement de la progression du recyclage sur notre territoire dans notre lettre d'information « PROCHES » du SMETOM-GEEODE.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Le Président,  
  
Éric JEUNEMAÎTRE